

AVIS :

Les programmes de recherche et de gestion de la faune exécutés par le Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et par d'autres organismes publics ou établissements d'enseignement exigent que l'on administre occasionnellement des produits pharmaceutiques aux animaux sauvages. De nombreuses espèces fauniques ne peuvent être immobilisées, manipulées ou traitées de façon sécuritaire sans recourir aux produits pharmaceutiques. Les produits généralement utilisés dans les programmes de gestion de la faune comprennent des agents d'immobilisation, des antibiotiques et des vaccins. Un grand nombre de ces produits pharmaceutiques ont été approuvés pour un usage conditionnel sur des animaux domestiques qui seront consommés par des personnes, mais la plupart n'ont pas été approuvés pour un usage sur des animaux sauvages qui peuvent être consommés par des personnes.

Afin de réduire l'exposition éventuelle de personnes à des produits pharmaceutiques, le Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie marque tous les cerfs de Virginie, les orignaux et les ours noirs qui ont reçu des produits pharmaceutiques en apposant sur chaque oreille une étiquette orange qui porte l'avertissement suivant :

- **DO NOT EAT ANIMAL / NE MANGEZ PAS CET ANIMAL**
- **NBDNR / MRNNB**
- **N001** (code alphanumérique d'une lettre suivie de trois chiffres)



Si vous capturez un animal ayant une étiquette d'oreille qui porte l'avertissement précité, on vous conseille de ne pas consommer un seul morceau de l'animal.

Si vous ne voulez pas garder l'animal, apportez toute la carcasse à un bureau des Ressources naturelles et Développement de l'énergie (y compris les étiquettes d'oreille) pour obtenir un remplacement éventuel du permis de chasse ou le remboursement de celui-ci. Veuillez communiquer avec le bureau local du Développement de l'énergie et des ressources pour obtenir d'autres renseignements à ce sujet.

Recherches sur la faune en cours

L'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université Laval, et le Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie mènent actuellement des recherches sur les orignaux et les chevreuils dans le cadre desquelles des produits pharmaceutiques sont administrés à ces animaux. Sachez que les orignaux et les chevreuils qui portent un collier émetteur ou une étiquette d'oreille font l'objet d'un projet de recherche. Il est préférable de ne pas les abattre afin qu'ils puissent continuer à fournir de précieux renseignements qui nous permettront d'améliorer la gestion des espèces en question. Si vous abattez l'un de ces animaux, veuillez contacter les coordonnées de l'organisation indiquées sur le collier, ou la faculté de foresterie et de gestion de l'environnement de l'Université du Nouveau-Brunswick en composant le 506-453-4501, ou le bureau local des Ressources naturelles et Développement de l'énergie. Merci de votre collaboration.